

Face à la propagation du COVID 19, et aux mesures de précaution qui s'imposent, voici les mesures à prendre en compte pour les Chorales Sainte Cécile :

- Annulation de toutes les répétitions;
- Lors des messes, les membres de la chorale doivent descendre de la tribune, se positionner dans les bancs, à distance d'un mètre les uns des autres et entrent ainsi dans le comptage de 50 personnes maximum par célébration;
- Si plusieurs messes sont célébrées, les membres de la chorale sont invités à se répartir sur les différents horaires afin de soutenir l'assemblée.